

# CIS extrêmes

**“FLASH SPECIAL”**

## Cotation Banque de France

### La Banque de France vient d'attribuer à CIS la cote B3+.

La « cotation Banque de France » est une appréciation de la Banque de France sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à horizon de trois ans. Elle est composée de deux éléments : une cote d'activité et une cote de crédit.

La cote d'activité indique le niveau d'activité mesuré par le chiffre d'affaires.

**La cote B représente un CA compris entre 150 M€ et 750 M€.**

La cote de crédit reflète la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers. Il existe 13 cotes dont la meilleure est 3++.

**CIS obtient 3+ ce qui correspond à une cote de crédit très forte.**

**Le fait que les opérations de CIS s'effectuent en pays émergents nous empêche d'obtenir la cotation la meilleure à savoir 3++.**



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR  
LE DIRECTEUR RÉGIONAL

M. ARNOUX REGIS YVES  
CATERING INTERNATIONAL ET  
SERVICES  
40 C Av De Hambourg  
13008 MARSEILLE

V/Réf : 384 621 215  
Sect : 5  
N/Réf : Marie Josée GIORICO - Poste 11.84

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations contenues dans FIBEN, fichier qui a reçu une autorisation de la Cnil (délibération n°92-48 du 7 juillet 1997, confirmée par la délibération n° 2009-498 du 17 septembre 2009), et d'un droit de rectification. Les demandes doivent être transmises à l'adresse précisée ci-dessous. Par ailleurs, nous vous signalons que la cote attribuée par la Banque de France ne saurait être utilisée à des fins publicitaires.

le 2 juillet 2010

Monsieur,

La Banque de France recense un certain nombre d'informations concernant les entreprises et leurs dirigeants. Ces renseignements, et l'analyse qui en est faite, sont essentiellement destinés au refinancement des établissements de crédit, dans le cadre des mécanismes de l'Eurosystème, et à l'appréciation de la qualité des créances portées par ces derniers, au titre du contrôle prudentiel. A partir de ces renseignements, la Banque de France attribue une cotation aux entreprises et un indicateur à leurs dirigeants.

D'une manière générale, la cotation attribuée par la Banque de France a pour objectif d'exprimer d'une façon synthétique le risque de crédit présenté par une entreprise. Elle exprime sa capacité à honorer l'ensemble de ses engagements financiers sur un horizon de 3 ans. Elle est composée d'une cote d'activité et d'une cote de crédit. Leur signification, accompagnée d'informations complémentaires, est indiquée dans le document joint.

A la suite du dernier examen de la situation de votre société, nous vous informons que nous lui avons attribué la **cotation «B3+»**.

Le cas échéant, cette cotation tient compte de la situation de la société et de son degré d'intégration dans le groupe auquel elle appartient. Dans ce cas, la cotation est susceptible d'être révisée au vu de la situation de l'entité consolidante, notamment à la suite de l'analyse de ses derniers comptes consolidés.

Votre chargé de dossier se tient à votre disposition pour organiser si besoin un entretien au cours duquel vous pourrez obtenir toutes les explications que vous souhaitez.

Nous vous invitons également à consulter notre site internet : [www.fiben.fr/cotation](http://www.fiben.fr/cotation)

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Jean-Pierre JUBIN